



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-101

Séance du 16 novembre 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize novembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le dix novembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 25

Ayant pris part à la
délibération : 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Madame Françoise HOULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Henri VIAULES donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Raoul DERUS, Madame Isabelle CALMET, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Création, aménagement et entretien de la voirie :
Réparation d'ouvrages d'art Commune de Montredon-Labessonnié – Demande de subventions auprès de l'État et du Département

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans la perspective de procéder à la réparation des ponts dits de « Malpas » amont et aval (n° d'ouvrages 81 182 P01 et 81 182 P02) situés sur la voie d'intérêt communautaire (VIC) n° 186 Commune de Montredon-Labessonnié, il propose de solliciter une subvention auprès de l'État au titre du Programme National Ponts Travaux 2023-2025 ainsi qu'auprès du Département.

Ces ponts ont fait l'objet d'un recensement dans le cadre du Programme National Ponts et d'un diagnostic préalable réalisé par le Bureau d'études SOCOTEC (daté du 21 mars 2023) qui a mis en évidence des désordres susceptibles de compromettre la sécurité des usagers et préconise la réalisation de travaux de réparation dans les meilleurs délais.

Le montant global de l'opération s'élève à 55 197,24 € HT qui se répartissent comme suit :

	Pont Malpas amont	Pont Malpas aval	Total
Travaux	13 169,25	38 416,95	51 586,20
Maîtrise d'œuvre	921,85	2 689,19	3 611,04
Total	14 091,00	41 106,14	55 197,24

Le plan de financement prévisionnel serait en conséquence le suivant :

- État	60 %	33 118,00 €
- Département	20 %	11 039,00 €
- Communauté de Communes	20 %	11 040,24 €
		55 197,24 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide :

- d'engager les travaux de réparation des ponts dits de Malpas amont et aval,

- de confier la réalisation desdits travaux à la Société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST domiciliée Zone Industrielle – 20, rue Lavoisier à Albi (81000),
- d'approuver le plan prévisionnel de financement susvisé,
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Véronique LAROCHE

